

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 26

À l'alinéa 41, après le mot :

« date »

insérer les mots :

« de prise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.